



POLICE MUNICIPALE

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRETE

**CONCERNANT LE STATIONNEMENT
EMPLACEMENT D'UN ARRÊT MINUTE
107 AVENUE DE PONTAILLAC**

PL/CB
APM 24/0326

Le Maire de la Ville de ROYAN,

Vu les articles L.2122-28, L. 2211-1, L.2213-1 à L.2213-6 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté ASG n°20.1304a en date du 6 juillet 2020 portant délégation de signature à Monsieur Philippe CUSSAC, Cinquième Adjoint,

Vu les articles 131-13 et R.610-5 du Code Pénal,

Vu les articles L.411-1, R.110-1, R.411-8, R.411-25, R.417-10 et suivants du Code la Route,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,

Vu l'arrêté du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes (livre I - 1ère à 7ème parties),

Considérant la nécessité d'assurer la sécurité des usagers de la route et d'améliorer le stationnement avenue de Pontaillac,

ARRETE

ARTICLE 1 : Tout arrêté antérieur est abrogé.

ARTICLE 2 : Le stationnement sera autorisé par la matérialisation au sol d'un arrêt minute pour une durée maximale de dix minutes, 107 avenue de Pontaillac (suivant plans joints a et b).

- Le disque bleu devra être apposé sur cet emplacement.

ARTICLE 3 : Les dispositions précitées feront l'objet d'une signalisation ainsi que d'une matérialisation au sol adaptées conformes à l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière, qui seront mises en place et maintenues par les services techniques de la ville.

ARTICLE 4 : Tout véhicule en infraction aux présentes dispositions sera poursuivi conformément aux textes et règlements en vigueur.

ARTICLE 5 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie, Monsieur le Commissaire de Police et tous Agents de la Force Publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à ROYAN, le 22 février 2024

Pour le Maire,
et par délégation
Le Cinquième Adjoint,



Philippe CUSSAC

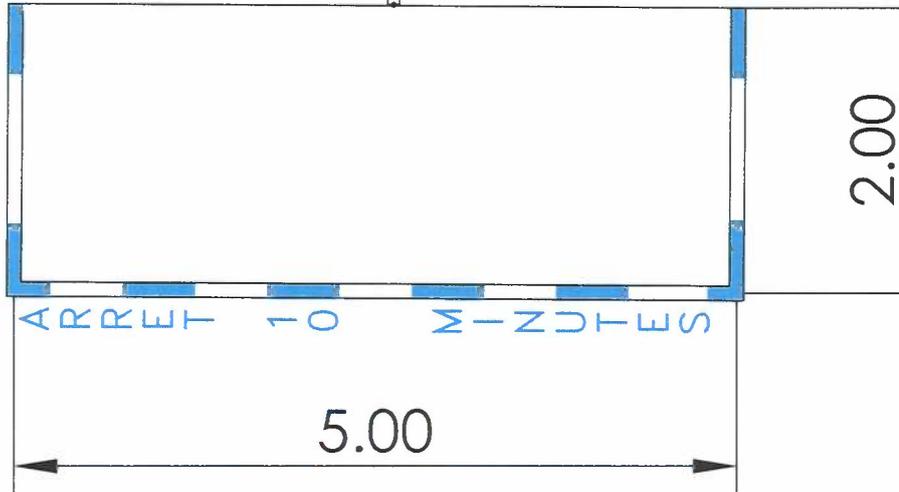
Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 26 février 2024

MISE EN LIGNE LE 26-02-2024

à planter
BA6A1
+M6c2

T'2 2u
peinture bleue
RAL 5017

M6c2



VILLE DE ROYAN



Services Techniques_Bureau d'Études VRD

Mairie de Royan

Département de la Charente Maritime

RÉFÉRENCES COMMUNES VOIRIE

ARRÊT 10 MINUTES - Fiche Technique de réalisation

Dessinateur : BE VRD

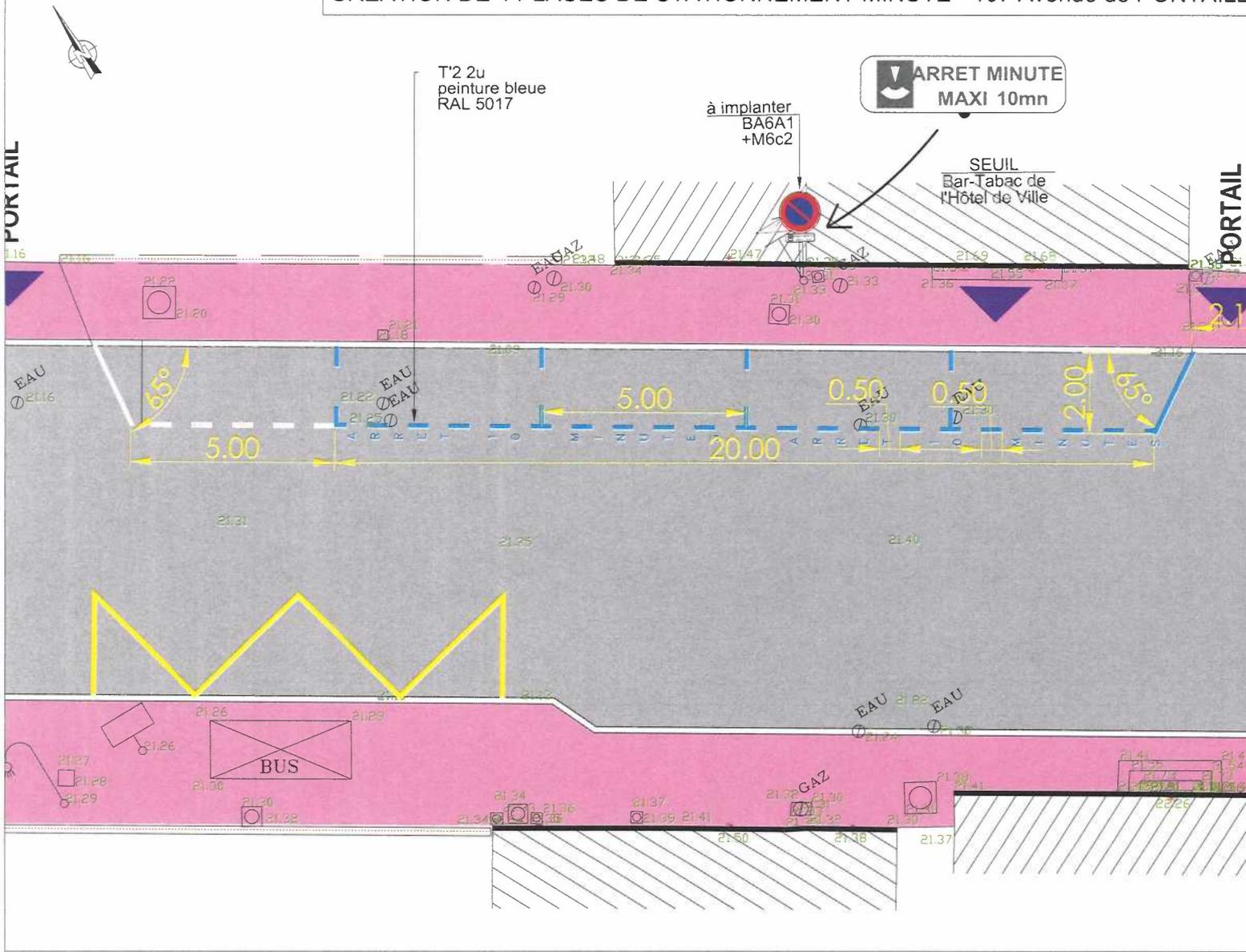
Date : 02/03/2023

Echelle : 1/50

Format A4

Fichier : M:\PARTAGE\VRD\REFERENCES

MISE EN LIGNE LE 26-02-2024
CRÉATION DE 4 PLACES DE STATIONNEMENT MINUTE - 107 Avenue de PONTAILLAC



VILLE DE ROYAN



Bureau d'Etudes
 Services Techniques
 Mairie de Royan



26 rue Henri Dunant - 17200 Royan - Tel : 05.46.22.39.14

PLAN DE MARQUAGE - PLAN ARRÊTÉ MUNICIPAL
CRÉATION DE 4 PLACES DE STATIONNEMENT MINUTE - 107 Avenue de PONTAILLAC

Dessinateur : JPP Date : 21/02/2024 Echelle : 1/100 Format A3 Fichier : Y:\VOIRIE\BE VRD PROJETS\PONTAILLAC (avenue)\Pontaillac_s